

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 7 JANVIER 2012

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce septième jour de janvier, de l'an deux mille treize, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS : René Martineau Maire
 Léopold Larouche Conseiller (1)
 Jocelyne Lefebvre Conseillère (2)
 Yanick Lacroix Conseiller (3)
 Claude Hardy Conseiller (5)

ABSENTS : Jocelyne Wheelhouse Conseillère (4)
 Olivier Lemieux Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

13-01-001 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE

13-01-002 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2012**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Yanick Lacroix que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2012 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

13-01-003 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2012**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Claude Hardy que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 20 décembre 2012 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

13-01-004 **BILAN FINANCIER DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MOTTE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, d'autoriser le versement de l'aide financière pour

l'année 2013, à la bibliothèque de La Motte au montant de cinq cent soixante dollars (560 \$) tel que prévu au budget.

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Monsieur Yanick Lacroix et madame Caroline Dupré font une brève allocution concernant le succès de leur spectacle Son et Lumière (Planet Christmas CCYM La Motte) ainsi que les dons qu'ils ont reçus. Pour une totalité de 1 872.39 \$, ces dons seront remis à des organismes locaux et régionaux.

Une somme de 936.20\$ au comité de soutien en pédiatrie du Centre Hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos, une somme de 312.06\$ au comité Kasuäl de La Motte, 312.06 \$ au Comité du Père Noël de La Motte et 312.06 \$ à la Table de Concertation de La Motte pour l'organisation de la Fête de la Famille.

Madame Marie-Andrée Alarie informe les gens présents que le Comité du Père Noël a reçu cinquante-deux inscriptions pour la fête de décembre 2012.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

DEMANDE D'APPUI DE L'ACCUEIL D'AMOS

Le conseil ne peut donner suite à la demande d'appui financier à l'Accueil d'Amos, parce qu'elle ne cadre pas dans la politique d'aides aux organismes.

13-01-005

APPUI AU CENTRE COMMUNAUTAIRE – PRÉSENTATION DE CANDIDATURE AU «MÉRITE OVATION MUNICIPALE»

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'informer l'Union des Municipalités du Québec que la Municipalité de La Motte appuie le Centre Communautaire de La Motte dans le dépôt de sa candidature au «Mérite Ovation municipale».

ADOPTÉE

13-01-006

«MÉRITE OVATION MUNICIPALE» – ENGAGEMENT FINANCIER AUPRÈS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Claude Hardy, de s'engager financièrement auprès du Centre communautaire pour la moitié des dépenses jusqu'à concurrence de mille deux cent cinquante dollars (1250\$), en cas de sélection au «Mérite Ovation municipale».

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE À LA MRC D'ABITIBI

Monsieur René Martineau, maire, nous informe que lors de la dernière rencontre de la MRC d'Abitibi, il y a eu une rencontre avec la Commission Scolaire Harricana concernant le décrochage scolaire et explique la façon de calculer le taux de taxes scolaire nécessaire à son bon fonctionnement.

Qu'une demande de modification des limites administrative des unités d'aménagement forestier (UAF) a été demandé au ministère des Ressources Naturelles afin de les harmoniser aux limites de la MRC d'Abitibi.

Qu'un comité de sélection pour le remplacement du directeur général de la MRC d'Abitibi, pour départ à la retraite, a été formé et que l'échéancier est fixé.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement de novembre et de décembre 2012.

VOIRIE

13-01-007

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2010-2013 (TECQ 2010-2013)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;*

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

13-01-008

INTERSECTION DU CHEMIN DU PORTAGE ET DE LA ROUTE 109

ATTENDU QUE des travaux de recouvrement de la chaussée sur la Route 109 ont été effectués à l'automne 2012;

ATTENDU QUE ces travaux ont augmenté la dénivellation entre la chaussée asphaltée (Route 109) et la chaussée gravelée du chemin du Portage (côté Est de la Route 109);

ATTENDU QUE la pente est trop accentuée à l'approche est de la Route 109 à partir du chemin du Portage;

ATTENDU QUE cette pente entraîne des problèmes de visibilité et de sécurité;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix appuyée par monsieur Léopold Larouche de demander à monsieur Yves Coutu du Ministère des Transports direction régional ainsi qu'à monsieur Mario Grenier du centre de service d'Amos de réaliser une étude de l'intersection afin de résoudre le problème.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Madame Jocelyne Lefebvre donne son point de vue concernant l'utilisation de la langue française.

FINANCES ET ADMINISTRATION**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois décembre 2012.

13-01-009

APPROBATION DES COMPTES

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix, appuyée par monsieur Claude Hardy, que les comptes du mois de décembre 2012 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de soixante-six mille deux cent quatre-vingt-treize dollars et soixante-trois sous. (66 296.63 \$)

ADOPTÉE

13-01-010

AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR PAIEMENT DES COMPTES AVANT APPROBATION POUR L'ANNÉE 2013

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'autoriser la directrice générale à payer avant l'approbation des comptes les items suivants :

- Bell mobilité (cellulaire)
- Contrat d'entretien ménager
- Contribution aux Assurances collectives (cotisations des employés et de l'employeur)
- Contribution aux REER (cotisations des employés et de l'employeur)

- Frais de déplacement hebdomadaires
- Hydro-Québec
- Immatriculation des véhicules
- Petite caisse
- Remises aux gouvernements (cotisations des employés et de l'employeur)
- Rémunération
- Sonic
- Télébec
- Ville d'Amos (enfouissement au L.E.T.)
- Carte de crédit

ADOPTÉE

13-01-011

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR DE COMPTE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Claude Hardy, de nommer monsieur Léopold Larouche pour examiner et surveiller la liste de l'approbation des comptes.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT # 190 RELATIF AUX TAXES DE SERVICES

La conseillère, madame Jocelyne Lefebvre, donne maintenant avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il y aura l'adoption du règlement # 190 relatif aux taxes de services.

Pour chaque conseiller ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est également demandée, à l'exception des modifications pouvant être apportées au dit projet.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT # 191 POUR FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION DES TAXES ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION

Le conseiller, monsieur Claude Hardy, donne maintenant avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il y aura l'adoption du règlement # 191 pour fixer les conditions de perception des taxes et les frais d'administration.

Pour chaque conseiller ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est également demandée, à l'exception des modifications pouvant être apportées au dit projet.

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

13-01-012

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, de LEVÉE LA SÉANCE.

Il est 21h15.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

13-01-006

13-01-009

Signé ce vingt et unième jour de janvier
de l'an deux mille treize